



CIRCULAIRE N° 2037 /MPMBPE/DGD DU 27 SEP. 2019
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Suspension de l'Eco-redevance

Réf. :- Circulaire n° 2032/SEPMBPE/DGD du 02/08/2019
- Courrier n° 2141/CAB-PM/DC/CE-DM du 23/09/2019

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, qu'en application des instructions contenues dans le courrier visé en référence, **la phase expérimentale du programme d'enregistrement et d'inspection des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) et des pneumatiques et de collecte de l'Eco-redevance y afférente**, telle que déclinée par ma circulaire n° 2032/SEPMBPE/DGD du 02 août 2019, **est suspendue jusqu'à nouvel ordre.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :

- MPMBPE/CAB
- MCIPPME/CAB
- MINEDD/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chbre Cce et Industrie CI
- Chbre Cce et Industrie Française
- Chbre Cce et Industrie Libanaise
- Chbre Cce et Industrie Européenne
- PAA
- PASP
- OIC
- GEPEX
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. S/C BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National